



Vente ?uvres de l'esprit et activités accessoires

Par Orangine_75

Bonjour,

Je suis fonctionnaire titulaire et selon la loi libre de produire des ?uvres de l'esprit comme activités accessoires. Dans mon cas il s'agit de peintures à l'huile et illustrations à l'aquarelle, sous affiliation à la maison des artistes.

Je souhaite vendre certaines ?uvre originales ainsi que des reproductions sur papier de celles-ci (en format A4, A5 et cartes postales en tirages limités), via site internet type etsy.

Dois-je demander l'autorisation à mon administration pour ce type de vente ?

Ils m'ont dit que j'avais droit de vendre suite à une exposition, sans autorisation mais j'ai l'impression qu'ils sont un peu perdus pour ce qui est de la vente sur un site internet.

Est-ce que cela rentre dans le cadre de la vente de biens fabriqués par l'agent alors qu'il s'agit d'?uvres issues de l'esprit ?

Merci d'avance pour vos retours